

ANNEXE I

CREATION D'EMPLOIS

sur la base de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOI(S)	GRADE(S)/CADRE(S) D'EMPLOIS	NATURE DE L'EMPLOI ¹	TYPE D'EMPLOI ²
Objet : Création de quatre postes de travailleurs sociaux unité thématique (MNA) au sein du service de l'Aide Sociale à l'Enfance de la DEFI				
Travailleur social unité thématique (MNA)	4	Cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs	P	TC
Objet : Création d'un poste d'Agent d'accueil au sein du service de Protection Maternelle et Infantile de la DEFI				
Agent d'accueil	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	P	TC
Objet : création d'un poste de Chargé de mission logement au sein de l'unité Logement de la DEFI				
Chargé de mission logement	1	Grade Attaché	P	TC
Objet : Création d'un poste de d'instructeur 16/25 ans et d'un poste de secrétaire (Service Education et orientation scolaire) - MDPH				
Instructeur 16/25 ans	1	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	P	TC
Secrétaire	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	P	TC
Objet : Création d'un poste de technicien informatique à la DTS				
Technicien informatique	1	Cadre d'emploi des techniciens	P	TC

¹ Permanent (P) ou non permanent (NP)

² A temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC)

Objet : Création d'un poste de logisticien au sein du Service de la Lecture Publique de la DECS				
Logisticien	1	Cadre d'emploi des techniciens	P	TC
Objet : Création de deux postes de second de cuisine au sein de l'Unité Vie des Collèges de la DECS				
Second de cuisine	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement	P	TC
Objet : Création d'un poste de responsable de la télérestauration au sein de l'Unité Vie des Collèges de la DECS				
Responsable de la télérestauration	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement	P	TC
Objet : Création d'un poste d'assistant de service social en gérontologie au sein du service Solidarité Senior de la DA				
Assistant de service social en gérontologie	1	Cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs	P	TC
Objet : Création d'un poste de Référent informatique à la Direction des Finances				
Référent informatique	1	Ingénieur/Ingénieur principal	P	TC

ANNEXE II

EMPLOIS OUVERTS AU RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU DE REMUNERATION SUR LA BASE DE L'EMPLOI OUVERT
1 CHEF DE SERVICE EDUCATIF (CITE DE L'ENFANCE)	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer une équipe - Gérer les moyens des équipes éducatives (analyse et répartition des charges de travail, évaluation des besoins, etc.) - Participer à la conception des différents indicateurs d'évaluations et au rapport d'activité - Participer à l'élaboration du projet d'établissement, des projets de service et autres procédures - Participer à des groupes de travail inter-services et inter-institutionnels - Etre garant des projets pour l'enfant et des projets individualisés - Rencontrer les parents (accueil de l'enfant, élaboration du projet pour l'enfant, présentation du rapport de situation, échanges sur l'évolution de la situation, etc.), l'enfant et les partenaires concernés 	Bac +3	Grades d'attaché, attaché principal, conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe
4 TRAVAILLEURS SOCIAUX UNITE THEMATIQUE (MNA)	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des placements d'urgence, notamment des MNA dans les différentes structures spécialisées ou non ; - Mener des entretiens d'évaluation des MNA et rédiger les comptes rendus afférents ; - Participer à l'orientation la plus adaptée en fonction de la situation du mineur ; - Elaborer, évaluer et mettre à jour un projet adapté aux spécificités du public cible, dans le plein respect des orientations du service, et en lien avec l'ensemble des partenaires utiles et repérés ; - Assurer le suivi éducatif et social des MNA sous la responsabilité directe de l'inspecteur sectoriel et attribuer des pécules aux mineurs ; - Réaliser des démarches administratives, dont la procédure de contrôle des âges et des identités en lien opérationnel avec la Préfecture et la Police de l'Air et des Frontières ; - Organiser et mettre en œuvre des mainlevées de placement des MNA concernés ; - Représenter ponctuellement le service lors d'audiences diverses. 	Bac +3	Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

<p>1 CHARGE D'OPERATIONS BATIMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none">- être en charge d'opérations complexes, délicates ou sensibles- assurer un rôle transversal au sein de la Direction, définition des cahiers des charges traitant des enjeux majeurs liés à l'énergie, aux qualités et aux choix constructifs- réaliser le diagnostic immobilier des opérations et dossiers dont il a la charge- participer à la démarche prospective en fonction des besoins et des orientations définies par l'Assemblée Départementale- réaliser l'évaluation des besoins (prévisions et programmations d'opérations complexes, délicates), faisabilité, évaluation financière et suivi- piloter des opérations en maîtrise d'ouvrage, voire en maîtrise d'œuvre interne, assurer la coordination de l'ensemble des intervenants externes et internes, rôle majeur d'encadrement et de fédérateur pour mobiliser les équipes pluridisciplinaires intervenant sur les opérations- assurer un rôle transversal et de conseils, d'orientation et choix techniques destinés à la maîtrise des coûts et à la pertinence fonctionnelle- assurer la gestion d'opérations multiples, tant technique que financière et budgétaire- définir et suivre des opérations de maintenance du patrimoine bâti- assurer le suivi des contentieux et sinistres	<p>Bac + 5</p>	<p>Référence au niveau de rémunération des grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal territorial</p>
--	---	----------------	--

NB : Aux rémunérations découlant des grades ou cadres d'emplois de référence indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter les primes versées au titre du régime indemnitaire mis en place par la délibération n° CD-2019-3-12-3 du Conseil départemental du 21 juin 2019 ainsi que la prime annuelle et le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement. Le niveau de rémunération retenu sera fonction de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.